

# Contraintes administratives et juridiques du transport sanitaire



## Introduction

### Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

### Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

### Conclusions



# Introduction

- **Inter Mutuelles Assistance = 40 années d'expérience en assistance médicale**
  - En 2019:**
    - 24 532 dossiers d'Assistance Médicale hors France métropolitaine (67/jour)
    - 17047 rapatriements sanitaires (327/semaine)
    - 2135 transports médicalisés (41/semaine)
- **L'assistance médicale nécessite une connaissance approfondie des contraintes, notamment :**
  - **administratives** ( réglementaires) : selon pays, pathologie
  - **contractuelles**
  - **juridiques** (inscrites dans les lois et décrets, ou résultant de jurisprudence) : attenant aux différentes juridictions (pénale, civile ou ordinaire...)

# Le groupe IMA



BRADFORD/LEKOS  
IMA UK

LIÈGE  
IMA BENELUX

PARIS/MONTREUIL

MUNICH  
IMA DEUTSCHLAND

NIORT

MADRID  
IMA IBERICA

MILAN  
IMA ITALIA

CASABLANCA  
WAFA IMA

Maroc

François Lebihain

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions

# Les contraintes liées à la régulation médicale

La complexité de certains dossiers d'assistance impose une anticipation permanente en prenant en compte dès **la phase de régulation** :

- les garanties contractuelles
- les données médicales patient
- la qualité des structures médicales locales
- les données logistiques pour rapatriement
- les données sécuritaires (géopolitiques et sanitaires)
- la compétence de l'équipe médicale
- ....



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# Le contrat: bénéficiaire / assistant

- « Convention » d'assistance de droit français pour une durée déterminée, le plus souvent incluse au contrat d'assurance.
- Convention conclue entre la société d'assistance et un souscripteur créant des droits et des devoirs au profit de chaque partie.
- le souscripteur
  - Adhérent
  - Sociétaire,
  - client,
  - abonné :
  - Bénéficiaires

→ vérification des droits
- Obligations
  - **bénéficiaire** : déclaration de sa pathologie le plus tôt possible, consulter, coopérer, se conformer aux solutions préconisées
  - **assistant** : intervention avec les moyens adaptés à l'état de santé.

Obligation de moyens et non de résultat (C.A. Paris, juin 2010).  
Exempté des premiers secours.

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# IL RESULTE DES JUGEMENTS RECENTS DE COUR D'APPEL

- La société d'assistance ne peut se substituer aux secours primaires du pays, ni à ceux envoyés par l'état français à la demande d'un pays
- L'assistant n'est pas tenu d'exécuter un rapatriement du seul fait que le bénéficiaire le demande.
- La société d'assistance n'a pas d'obligation de rapatrier mais de mettre en œuvre les moyens adaptés à l'état de santé du bénéficiaire.
- Elle ne peut être rendue responsable des soins sur place (avant ouverture du dossier).

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



# Contrats : Exclusions

- LES PLUS CLASSIQUES (la notion d'alea, d'imprevisible)
  - Voyages thérapeutiques
  - Maladies préexistantes (hospitalisation < à 6 mois )
  - Grossesses (toujours ou si complications)
  - Risques graves et sériels :
    - risques infectieux en contexte épidémique
    - exposition à des agents biologiques infectants chimiques type gaz de combat, incapacitants, neurotoxiques, irradiants

## NOTION de CAS de FORCE MAJEURE

qui exonère la société d'assistance de sa responsabilité

(ex: Covid, grippe aviaire à transmission interhumaine, fermeture des frontières, grève, émeute, embargo...)

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



# La demande du patient / famille

- Provenant :
  - du patient,
    - privilégier le contact direct : devoir d'information et de consentement **obligatoires**
  - d'un proche,
    - est-il sur place ? crédibilité ? est-il facilitant / conflictuel ?
    - majoration due à l'éloignement
  - d'un tiers,
    - **autorité représentative** : ambassade, consulat...
- Dans tous les cas vous devez avoir le patient en ligne ou son représentant en cas d'incapacité

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



- En général il y a adéquation entre demande des patients et proposition de la régulation médicale
- Mais : ils peuvent s'opposer à la décision médicale
  - demande de rapatriement d'emblée avant toute hospitalisation sur place
  - refus de transfert préalable sur une structure loco-régionale adaptée
  - demande de rapatriement avant chir en cours d'hospitalisation : cependant, dans un arrêt de la Cour d'Appel d'Orléans (mai 06), celle-ci rappelle que <<la société d'assistance n'a pas à accorder un rapatriement sur simple demande de l'assuré dès lors que le malade ou le blessé est déjà pris en charge par une équipe médicale>>.
  - choix de l'établissement, référencé dans le réseau de l'assistant (qualité des soins, maîtrise des coûts hospitaliers)



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



# CAS CLINIQUE n° 1



- homme de 52 ans / grave infection du gros orteil droit (clou) chez un cardiaque (IDM récent) diabétique (DID)
- TRAJET : le sud de TLEMCEEN (Algérie) et CHU Bichat (IdF)
- PROBLEME : demande de rapatriement en urgence chez un patient non hospitalisé / difficultés à obtenir des bilans corrects / refus d'hospitalisation sur place pour avis chirurgical et mise en condition / auto-rapatriement du malade
- EVOLUTION : amputation à 3 reprises (orteil puis pied en Belgique et jambe à Bichat)  
**assignation** d'IMA prétendu responsable de son amputation par manque de diligence à rapatrier en urgence.  
jugement (TGI) favorable à l'assistanteur.

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



# CAS CLINIQUE n° 2

- Enfant de 13 ans / groupe scolaire / suspicion d'appendicite / hospitalisation recommandée par un médecin généraliste allemand
- TRAJET : Freiburg (Allemagne) à Saint Etienne (France) / 500 Km en bus avec le groupe scolaire l'après-midi même
- PROBLEME : demande de rapatriement immédiat de la part du professeur accompagnant trouvant, selon sa réclamation, inadmissible notre refus à des fins financières l'obligeant à prendre la jeune malade dans le bus avec le groupe
- REPONSE : attitude dangereuse du professeur, l'enfant devait être hospitalisée.
- Attention à la pression des responsables de groupes, des RH, (parfois des avocats en direct ,rare)

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# Le bilan médical

- **Protection de la vie privée et CNIL et RGPD :**
  - information du patient
  - Utilité, pertinence, proportionalité...
  - données personnelles protégées , quelque soit le support.
- **Régulateur: Etes vous médecin conseil ou médecin traitant ?**
- **Secret médical :**
  - confidentialité des renseignements médicaux obtenus
  - imposé par les codes de Santé Publique, Pénal et de Déontologie
  - sanctionnable : 1 an de prison, 15 000€ d'amende
  - *en pratique*, d'application très diverse à l'étranger, d'un pays à l'autre :
    - très laxiste dans certains pays : Singapour, H.K... (souvent facturation dépendant!)
    - obstacle parfois ailleurs : ITA, ALL, AUT, Suisse...
- **Si problème : Toujours passer par le patient**

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



- **Contraintes fonction des différentes modalités de transmission des données :**
  - **téléphonie** : médecin à médecin, traducteur « tampon »
  - **fax et mail** : bon adressage ? réception?
  - **site Web de télémédecine sécurisé** : identifiant, mot de passe, cryptage des données
- **Confidentialité dans la rédaction/lecture et le stockage des informations :**
  - **accès informatique protégé** : poste dédié, matricule médecin/infirmier, fiche médicale confidentielle
  - **système d'archivage médical spécifique** : consultation sous responsabilité médicale
  - Bulle de confidentialité
- **Contraintes de médecin à médecin :**
  - Us et coutumes du pays
  - décalages horaires
  - religions et fêtes religieuses

# Accord et décision de transfert

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions

- **Rôle et responsabilité du médecin régulateur prescripteur :**  
par son autonomie et son indépendance professionnelle, il engage sa responsabilité individuelle. C'est un ACTE MEDICAL.  
Décision infirmier régulateur ; resp dir med et entreprisee  
**DECISION FONDAMENTALE : le bénéfice escompté > risque transport ?**  
  
<<une erreur de diagnostic est un élément à toujours prendre en considération par la société d'assistance>> (C.A. Orléans - mai 2006)  
**Si doute, avis spécialisé auprès d'un centre référent.**  
**! Attention, une prescription de rapatriement doit être suivie d'effet dans un délai raisonnable (C.A. Orléans - mai 2006)**
- **Rôle et responsabilité du médecin traitant local :**  
si désaccord sur le transfert ⇒ en cas de refus
  - décharge de responsabilité du patient qui signe sa « sortie contre avis médical » (si vous y êtes vous-mêmes favorables et sûr de vous)
  - non règlement des frais médicaux, appuis de l'ambassade ou consulat.



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



### • Rôle et responsabilité du patient/famille :

« information et consentement du patient »

Code de déontologie (articles 35 et 36)

Nouveau code de la santé publique (articles L 1111-1/2 et 4)

Loi Kouchner (4 mars 2002) sur les droits des malades

Sortie contre avis médical et application des garanties.

La preuve, par tout moyen, appartient au médecin d'une information **loyale** et d'un consentement **éclairé**.

Si refus de rapatriement  $\Rightarrow$  arrêt de la prise en charge des frais médicaux si patient transportable.

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# LOI du 4 MARS 2002

relative aux DROITS des MALADES et à la QUALITE du  
SYSTEME de SANTE

- \* Droit à la protection de la santé
- \* Droit au respect de la dignité
- \* Droit à la non discrimination
- \* Droit à la protection de l'intégrité de son corps
- \* Droit au respect de la vie privée et au secret des informations concernant la santé des personnes
- \* Droit à recevoir les soins les plus appropriés
- \* Droit à une prise en charge de la douleur
- \* **Droit à l'information et au consentement**
- \* Droit à la réparation d'accidents médicaux



# CAS CLINIQUE n° 3



- Une femme de 21 ans (2002) / fracture luxation fermée du coude avec arrachement intra-articulaire de l'épicondyle/pas de complication vasculo-nerveuse / hyperalgique.
- TRAJET: hôpital public île de Djerba (Tunisie) à Marseille (Fr )
- EVOLUTION : 1er transfert sur clinique de Sousse, à 5h d'ambulance / réduction et opération dans la nuit par chirurgien spécialisé / 2ème transfert sur domicile en AVL place assise le lendemain.
- PROBLEME : **assignation** pour manque de diligence pour un rapatriement, violation de l'obligation de sécurité et de prudence, intervention chirurgicale sur place par la faute de l'assistant obligé à une seconde intervention au 4ième jour / TGI favorable à IMA après expertise Décision mise en **appel** pour **défaut d'information** sur les risques encourus à ne pas réduire la luxation dans les 6h.

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# Moyen de transport et son obtention

- VSL, AMBU, ACIV, APAS, ASAN, très rarement hélico, bateau
- Difficulté possible : Délai d'obtention / défaut de moyen
  - Retard dans la mise en œuvre (par négligence ??)
  - Non mise en œuvre
- Solutions possibles:
  - faire intervenir les services spéciaux de la compagnie aérienne (par exemple les TEX d'AF)
  - avion sanitaire privé (ASAN)
  - transport loco-régional (AVL, sinon ASAN)

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies



# La place d'arrivée

- Accord du médecin receveur :  
Indispensable, parfois problématique pour les malades « difficiles » (AVC, gériatrie, maladie chronique...), surtout l'été  
En France, place faite par le service « départ » ; mais par la régulation de l'assistant pour l'étranger  
Aide du médecin traitant habituel du patient
- Accord du responsable administratif :
  - engagement financier indispensable si patient non bénéficiaire des organismes sociaux
  - sectorisation pour les hôpitaux publics par rapport au lieu de domiciliation si indisponibilité de lit
  - horaires d'admission spécifique pour certains services (établissements psychiatriques, de rééducation, certaines cliniques...)

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# CAS CLINIQUE n°4

- : vacances d'été / adolescent de 19 ans / plongeur / # C5 comminutive avec recul du mur postérieur / tétraplégie flasque / transfert ambulance locale sur neuro-chir pour fixation chirurgicale et corporectomie
- TRAJET: CHU de Tizi Ouzou (Algérie) et CH Raymond Poincaré - Garches (IdF)
- PROBLEME : 1 médecin régulateur à temps plein **pendant 6h** de temps pour recherche de place / **13 refus** : KB, Evry, Garches, Corbeil, HGEP, Beaujon, La Pitié, Bichat, Clin. de l'Europe, St Antoine, Henri Mondor, Lariboisière, Ste Anne.
- **SOLUTION** : intervention du chef de cabinet de M. J.L. Borloo via la mère / place en réa à Garches / ASAN à J4.

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



- Choix du patient à respecter :
  - c'est un droit du patient qu'il convient de respecter au mieux (dans quelle structure souhaite-t-il aller)
  - proche de son domicile et pas au-delà (raisons contractuelles)
- Etablissement adapté à la pathologie :
  - disponibilité de place
  - adaptation du plateau technique de l'établissement à la pathologie du patient. (peut nous être reproché à l'étranger)

# Les contraintes liées à l'organisation du transport

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions

# Les autorisations médico-administratives

- De l'établissement de soins de départ :
  - anticipation nécessaire (48h minimum pour une civière AVL, recherche de place à l'arrivée)
  - dossier médical préparé, lettre de sortie, iconographie
  - Demande attestation (psy /dans la langue du pays)
  - règlement des frais médicaux, avance de fonds si nécessaire (rôle du correspondant sur place)
    - si non effectué, peut ⇒ l'annulation du transport
    - Attention : cumul des plafonds si assistants multiples mais complexité parfois du règlement (accord signé en 2017)



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



- Problème de santé publique : risque de contagiosité, SRAS 2003, pandémie grippale A ( H1N1) 2009, COVID, et peut-être demain...d'origine aviaire (H5N1), RECOVID

→ l'assistant n'a pas à se substituer aux états face aux risques graves et sériels, (infectiologie)

→ Assez simple si varicelle ou tuberculose

→ Mais comment transporter un EBOLA ???

Quelles autorisations ?

Quelle sécurité pour le personnel soignant ou aéro ?

Quel entraînement pour les équipes ?



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



- Accords de la police, des douanes, et des filtres sécurité aux aéroports :
  - passeport personnel (valable encore au moins 6 mois pour certains pays) du patient et visa (accessibilité)
  - Enfants nés hors France ou adoption (si pas exclusion)
  - apuration de passeports (véhicule) : anticipation +++
  - autorisation de sortie du territoire (accident avec responsabilité, rixe ...)
    - prononcée par un tribunal de police du pays (levée d'interdiction)
    - aide juridique, éventuelle caution pénale.
  - autorisation parentale :
    - mineurs sans passeport
    - accompagnement systématique pour les moins de 15 ans (IMA),
  - animaux :
    - interdits dans les véhicules sanitaires et avions privés agréés sanitaires

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



Passage de douane à Tel Aviv



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



- De l'établissement de soins receveur :
  - nom du médecin acceptant le patient
  - Si médicalisé, transmission directe et verbale à l'arrivée avec un médecin RESPONSABLE
  - compte-rendu de transport : pièce médico-légale.
    - lisibilité, exhaustivité
    - seul véritable document considéré comme le « dossier médical »

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# Les moyens de transport



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



- **AVION de LIGNE**



- **Accréditation auprès de la compagnie d'assistance** : à favoriser (AF classiquement) pour éviter l'accord préalable
- **Structure spécifique Air France** : les **TEX** Transports Exceptionnels
- Ailleurs, **INCAD** ou **MEDIF** : formulaire IATA spécifique à la compagnie
- **Chaise roulante** : - à demander dès la réservation  
- passerelle, cabine, siège



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



- **Civière :**
  - délai d'obtention (24h à 48h minimum)
  - accompagnement obligatoire (adulte valide)
  - contraintes d'avion et d'aéroport (passage piste)
- **Kit d'oxygène :**
  - matière dangereuse soumise à réglementation
  - délai d'obtention
  - contrainte d'emplacement dans l'avion (sauf AF et LH)
  - débit à préciser (en dessous de 4l/mn nv Kit)
  - restreint les possibilités de transport en AVL
  - WS 120
- **Matériel médical en cabine :**
  - déclaré obligatoirement dès la réservation
  - agrément aéronautique obligatoire
  - billetterie complémentaire éventuelle
  - embarquement cabine sans patient aléatoire
  - container en soute
- **Piles au lithium : nouvelle réglementation 2017**



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



# Réglementation aérienne et responsabilité médicale

## 2 situations d'exercice :

- ✓ dans un avion en vol : c'est la **loi du pavillon**
  - législation civile et pénale du pays d'immatriculation de l'avion *et non de la compagnie*
  - **autorité absolue du commandant de bord** : seul référent de l'équipe médicale en cas de problème
- ✓ dans un avion au sol : c'est la **loi du pays concerné**
  - soins à apporter à son seul patient
  - exercice illégal de la médecine, hors CEE
  - si urgence, soins non agressifs, gestes de secourisme, DSA/DAE

## Introduction

## Régulation

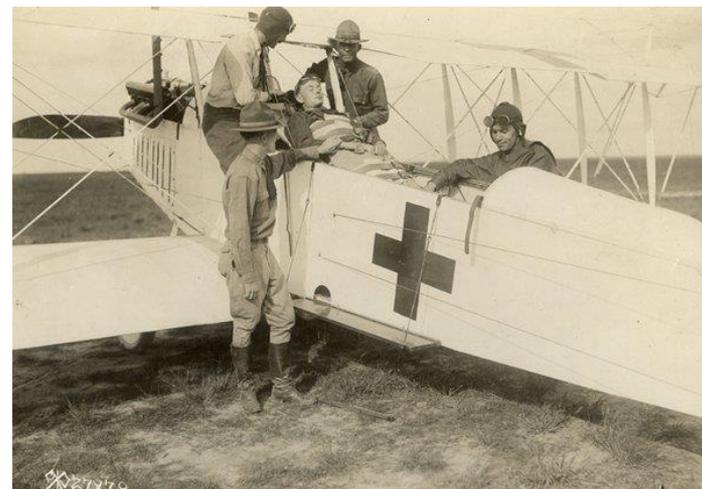
- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions

### • AVION SANITAIRE PRIVE



- **agrément sanitaire aéronautique :**
  - accompagnement (para) médical obligatoire
  - arrimage et espace suffisant (1m3) pour le matériel médical et l'O2 agréé
- **choix de l'appareil :** compromis espace intérieur/rapidité du vol soumis à l'appréciation **exclusive** du médecin régulateur en fonction de la pathologie et de l'urgence
- Difficile **équilibre** entre la nécessité de maîtriser les couts et la liberté de la prescription médicale



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



- **amplitude horaire des pilotes et sécurité du vol** : temps obligatoire et légal de repos à respecter. Tout entorse à cette règle doit être **en cas d'urgence absolue**
- Respect des horaires de la mission +++++
- **besoins spécifiques** : altitude zéro, rampe d'accès, porte cargo, prise électrique, toilettes, climatisation (même au sol...)

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions

### • AMBULANCE



- respect du temps de travail en France (dérogation 15h)
- agrément sanitaire pays dépendant
- Accès tarmac « au pied de l'avion », si patient O2 dépendant « en continu » ou si civière



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# L'équipe médicale

- qualité de l'équipe, adaptée à la mission; conformité des pratiques habituelles avec le niveau de complexité de la mission
- prouver, à tout moment , son identité et sa fonction :  
CNI, passeport valide, carte professionnelle, ordre de mission
- assurance professionnelle obligatoire en RCP
- si de nationalité étrangère :
  - droit d'exercice en France ?,
  - visa obligatoire pays dépendant.

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies



# Matériel et médicaments

- volume limité pour l'embarquement : compromis sécurité/espace pour son matériel, fonction du moyen de transport
  - Penser à évaluer les bagages du patient (poids)
  - attention aux ASAN si accompagnants familiaux.
- type de matériel :
  - ✓ liste détaillée pour les autorités de police ou de douane
  - ✓ agréé, homologué, certifié ( contrôle annuel)

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..

- pays
- pathologies

## Conclusions



- Médicaments à usage hospitalier (RH) :

- avis favorable de l'AFSSAPS le 10/02/2006

soumis à conditions : médecins qualifiés, règles d'utilisation respectées, matériel de sécurité disponible, stockage et délivrance sous la responsabilité d'un pharmacien ou d'un médecin, sous contrôle des autorités compétentes

- autorisation de délivrance directe par les laboratoires
- Transposition de décrets dérogatoires au CSP passée en Conseil d'État en août 2008 portant sur la délivrance, le stockage et l'utilisation des médicaments RH pour les sociétés d'assistance

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# VISA

- frein incontestable au transport urgent (AVL et... ASAN)
- obtention aux jours ouvrés et horaires réglementés dans les ambassades
- obtention parfois sur place (lettre d'invitation, aide du correspondant et/ou du consulat/ambassade)
- De plus en plus d'E VISA
- incompatibilité entre certains pays
- prolongation de visa pour le patient
- attention aux transits (ex: Polynésie Fr. via L.A./E.U.)

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

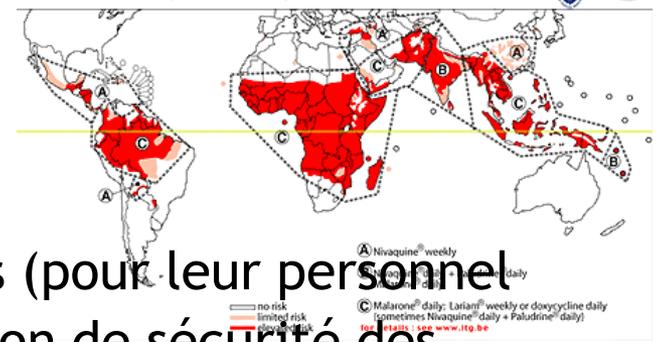
## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



Malaria 2005 (source WHO 2004-2005)



- VACCINATIONS :
  - Risques pour les employeurs (pour leur personnel envoyé en mission - obligation de sécurité des employeurs pour leurs collaborateurs)
  - Et responsabilité du personnel
- Vous devez refuser une mission pour laquelle vous n'avez pas les vaccins nécessaires (par conviction ou négligence / problème de risque sanitaire et d'échec éventuel de la mission)
- **fièvre jaune**, **obligatoire** dans certains pays (Afrique et Amérique Latine) pour l'équipe et son patient (attention au transit)
  - **vaccins universels** (DTP) **et spécifiques voyages recommandés** : typhoïde, hépatites A et B, méningite (quadrivalent), encéphalite japonaise



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



## CAS CLINIQUE n°6

- femme de 66 ans / # sous -trochanterienne / plâtre pelvi-pedieux / ATCD : K du sein
- **TRAJET** : RPT ACIV médicalisé entre  
LA PAZ (Bolivie) et PAU (France) via SAO PAULO (Brésil)
- **PROBLEME** : certificat obligatoire de vaccination contre la fièvre jaune pour toute personne entrant au Brésil et provenant de Bolivie. Or : **PATIENTE NON VACCINEE**  
**MEDECIN TRANSPORTEUR VACCINE**
- **SOLUTION** : faux certificat rédigé par le service médical de l'aéroport de La Paz pour .... 165 €



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



- INSECURITE PHYSIQUE

- Ne pas envoyer d'équipe médicale quand les vols commerciaux ne sont plus assurés...
- Droit de retrait des équipes
- Se renseigner auprès des correspondants et des sites [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)
- rester en zone internationale protégée si instabilité
- Services de protection
- Faire acheminer le patient à l'aéroport
- relais avec des équipes locales

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



- Prise en compte de la RELIGION du pays :
  - dans le choix de l'équipe : élément facilitant ou pouvant mettre en péril le rapatriement
  - équipes féminines à éviter en Arabie Saoudite ou en Iran par exemple
  - choix du jour de la semaine le plus favorable
- Droit de détention de DROGUES (médicaments) :
  - essentiellement les analgésiques morphiniques
  - Pour les équipes de transport : mettre une ordonnance listant tous les médicaments
  - (et liste à entête de la société d'assistance )
  - *en pratique*, problème rarissime.

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



- DROIT D'EXERCER LA MEDECINE A L'ETRANGER :
  - absence de jurisprudence en la matière à l'encontre d'un médecin transporteur
  - abstention de tout geste invasif à recommander, hors CEE
  - EU et certaines provinces du Canada :
    - le « **Good Samaritan Act** », texte se substituant à l'obligation de porter assistance à personne en danger et pouvant bénéficier au médecin étranger confronté à un réel problème d'urgence
    - E.U. en général exclus des contrats d'assurance en RCP

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



# Les pathologies transportées

- En néonatalogie, pédiatrie et chez les adolescents :  
la présence des parents
  - **compromis à faire entre l'intérêt administratif et/ou affectif de la présence d'un parent et le besoin d'espace ou de confidentialité** en fonction de la pathologie, de son évolutivité prévisible, du monitoring, de la durée du transport, du vecteur, de plus en plus on accepte même si c'est grave
  - **contrainte psychologique**, parfois, de l'accompagnant (décision en définitive du transporteur, médecin ou infirmier)
  - **autorisation parentale de pec par assistant indispensable.** (sinon ne sort pas de l'hôpital+++)  
Si transport lourd, accord mail ou faxé (signé), parfois des 2 parents, à défaut du responsable légal.

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions

### • Obésité morbide :

$$\text{IMC} \geq 40 \text{ kg/m}^2$$



- contrainte physique véritable
- choix du vecteur et de son conditionnement
- escale à éviter le plus possible
- porte-cargo à favoriser en cas d'avion privé
- diamètre abdominal à ne pas négliger
- civière AF prévue pour 120 kg maximum
- help et ambulanciers aux aéroports indispensables
- ambulance longue distance à favoriser
- dans les cas extrêmes, ambulance bariatrique.



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



- Malades psychiatriques (difficiles / délirants) :
  - levée de toutes contraintes d'enfermement :
    - ✓ levée d'HPDT ou SDRE en France (sinon refus)
    - ✓ autorisation administrative de sortie de territoire à l'étranger
  - demande écrite si injonction d'une autorité de police, consulaire ou d'ambassade (avoir assez d'éléments concordants et convaincants pour que le juge pense que vous avez agit dans l'intérêt du patient...)
  - prescription médicale obligatoire de demande de transport :
    - ✓ par un médecin spécialiste, si possible hospitalier
    - ✓ écrite, sur papier à entête
    - ✓ dans la langue du pays
  - équipe médicale de 2 personnes minimum (surveillance constante), voire 3 en avion commercial.

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



- Malades contagieux :
  - si haut pouvoir contaminant : **abstention de tout transport**, cas de force majeure de la responsabilité des états car pouvant mettre en péril la sécurité sanitaire publique (procédures ministérielles)
  - ailleurs, protection maximale : avion privé (?), cellule de transport de patients contagieux, masque (FFP2), lunettes, gants, casaque... pour l'équipe médicale, décontamination des vecteurs de transport
  - déclaration obligatoire aux ARS préalablement à l'entrée sur le territoire national



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions

- Patients à gravité extrême :
  - 2 procédures recommandées si le bénéfice du transport n'est pas déterminant, voire possiblement délétère et si pression extérieure importante:
    - demande de transport, par mail, daté et signé du médecin traitant local, voire d'accueil
    - information et consentement écrit, à défaut transcrit dans le dossier informatique, du patient/famille
  - la décision en définitive revient au médecin transporteur sur place en fonction de la situation humaine et médico-logistique réelle
  - en cas de décès en vol, .....



- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies



# Conclusions

- Contraintes administratives :  
**lourdes, en constante augmentation**, véritable « parcours du combattant » dans certains pays, mais bien définies et expérimentées
- Contraintes juridiques :  
**plus aléatoires**, encore très peu documentées, parfois difficiles à respecter mais peu gênantes en pratique....aujourd'hui. Par contre, elles nécessitent de bien les connaître.  
  
**NE PAS LES MAITRISER peut rendre caduque le transport et générer une prise de risque pour tous** : le patient d'abord, les médecins et infirmiers, régulateur et transporteur, mais aussi la société d'assistance...

**L'ASSISTANCE MEDICALE A L'ETRANGER  
NECESSITE DES EQUIPES EXPERIMENTEES EN  
REGULATION ET EN TRANSPORT.**

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions

# *Les dossiers qui donnent lieu à contentieux sont très rares*

- **Importance de pouvoir apporter la preuve d'une action rapide, même si l'action entamée n'aboutit pas immédiatement**
- **Garder des traces de toutes les difficultés rencontrées** (billetterie aérienne, échecs de communications, problème de recherche de place ou de moyen...)
- **Information / consentement du patient . Ne pas hésiter à se garantir d'un mail d'information, sur les risques encourus du fait du transport, signé du patient, à défaut de ses proches**



## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic...
- pays
- pathologies

## Conclusions



- **S'assurer que le niveau des soins dispensés à l'étranger corresponde à ceux pratiqués en France dans les mêmes circonstances**
- **Case management**
- **Attirer l'attention des correspondants et prestataires sur ces mêmes exigences**
- **Garder la maîtrise des dossiers par des contacts réguliers avec les médecins traitants locaux**
- **Rédiger le compte-rendu de transport avec application.**

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



## Le risque majeur en régulation

Ne jamais laissé un patient dans un hopital ou une clinique qui ne peut pas prendre en charge sa pathologie

## Introduction

## Régulation

- contrat
- demande
- bilan médical
- accord de rpt
- moyen de rpt
- place accueil

## Transport

- accords
- moyens
- équipe médicale
- Matériel, médic..
- pays
- pathologies

## Conclusions



# MERCI DE VOTRE ATTENTION

